

DES MISSIONS SPECIFIQUES EVOLUTIVES : BILAN PAR SECTION DES PRINCIPALES ACTIONS

SECTION BOVINE



Président : Michel BROUSSE
Eleveur de Salers à Goulles
Producteur de broutards

Responsable : Dr Christelle ROY
Vétérinaire et Directrice du GCDS



ETAT des LIEUX des FILIERES

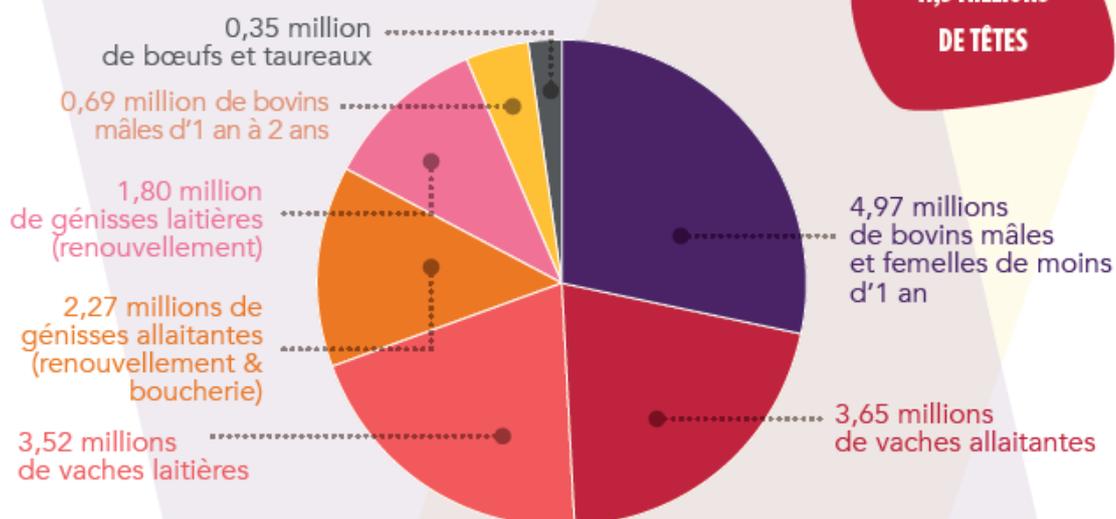
LES PRINCIPAUX CHEPTELS BOVINS EN 2021 (MILLIONS DE TÊTES)

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après diverses sources (USDA, Eurostat, MLA, FNP...)

	Total bovins	Dont vaches laitières		Total bovins	Dont vaches laitières
Inde	307	128	UE à 27	76	20
Brésil	221	16	Argentine	53	2
Chine	98	14	Australie	25	1
USA	94	9	Russie	18	7

Cheptel français

(Chiffres 2021 - Sources : GEB - Institut de l'Élevage d'après SPIE - BDNI, Eurostat et USDA)



Cheptel bovin européen et français en 2021 (en millions de têtes)



LE CHEPTEL BOVIN EN FRANCE

NOMBRE DE VACHES ET DE BOVINS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE AU 1^{ER} JANVIER (1 000 TÊTES)

Source : Eurostat d'après SSP (1995 et 2000) et SPIE-BDNI, traitement Institut de l'Élevage

Au 1 ^{er} janvier	1995	2000	2012	2020	2021	2022
Vaches laitières*	4 760	4 424	3 760	3 648	3 569	3 504
Vaches allaitantes	3 983	4 071	4 010	3 823	3 771	3 668
Total bovins	20 507	20 216	18 980	18 035	17 657	16 996

* Les vaches croisées de père laitier sont comptabilisées comme laitières depuis 2005.

Filière bovine française

(Chiffres 2021 - Sources : GEB - Institut de l'Élevage d'après SPIE - BDNI)

134 200 ÉLEVAGES
détenteurs d'au moins une vache
(-2,8 % vs 2020)

54 400 ÉLEVAGES
possédant plus de
5 vaches laitières
(-4,1 % vs 2020)

76 700 ÉLEVAGES
possédant plus de
5 vaches allaitantes
(-2,7 % vs 2020)

dont **54 500 ÉLEVAGES**
de plus de 20 vaches allaitantes
(-2,3 % vs 2020)

RÉPARTITION RÉGIONALE DU CHEPTEL REPRODUCTEUR FRANÇAIS AU 1^{er} JANVIER (%)

Source : SPIE-BDNI, traitement Institut de l'Élevage

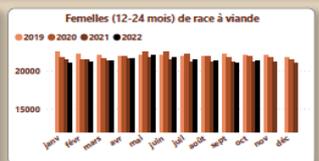
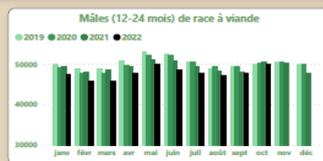
Vaches de type racial laitier			Vaches de type racial allaitant		
Régions	2012	2022	Régions	2012	2022
Bretagne	20 %	21 %	Nouvelle-Aquitaine	22 %	22 %
Normandie	16 %	17 %	Auvergne-Rhône-Alpes	16 %	17 %
Pays de la Loire	14 %	15 %	Bourgogne-Franche-Comté	13 %	13 %
Auvergne-Rhône-Alpes	14 %	13 %	Occitanie	13 %	13 %
Grand-Est	9 %	9 %	Pays de la Loire	11 %	10 %
Hauts-de-France	8 %	9 %	Grand-Est	7 %	7 %
Bourgogne-Franche-Comté	7 %	7 %	Normandie	6 %	6 %
Nouvelle-Aquitaine	6 %	4 %	Centre-Val de Loire	5 %	5 %

Cheptel présent dans les exploitations agricoles en fin d'année 2019 : comparaisons régionales

						en milliers de têtes	
		Bovins	Porcins	Ovins	Caprins	Volailles gallus	
84	Auvergne-Rhône-Alpes	2 507.2	505.9	850.3	173.9	18 547	
27	Bourgogne-Franche-Comté	1 884.6	227.4	271.3	37.2	8 772	
53	Bretagne	1 960.2	7 562.6	68.6	32.0	85 665	
24	Centre-Val de Loire	578.2	333.8	149.1	130.7	7 510	
94	Corse	59.3	56.5	111.0	47.1	175	
44	Grand Est	1 610.1	354.8	328.9	11.1	9 136	
32	Hauts-de-France	1 169.7	616.0	133.9	3.8	14 937	
11	Île-de-France	25.2	7.3	10.4	2.1	1 486	
28	Normandie	2 118.9	621.9	139.9	7.4	9 108	
75	Nouvelle-Aquitaine	2 348.2	878.5	1 696.5	454.9	22 356	
76	Occitanie	1 367.7	391.7	2 210.8	176.6	7 891	
52	Pays de la Loire	2 351.8	1 490.0	120.8	156.1	46 546	
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	69.7	21.8	848.0	36.2	1 255	
P	France de province	18 025.5	13 060.9	6 929.3	1 267.1	231 898	
M	France métropolitaine	18 050.8	13 068.3	6 939.7	1 269.2	233 384	

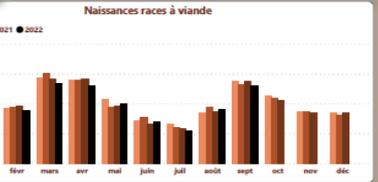
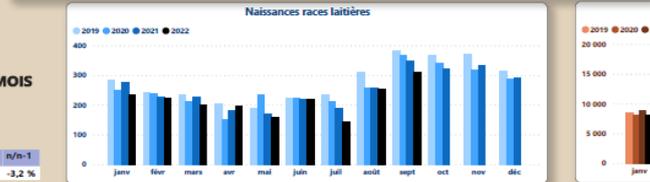
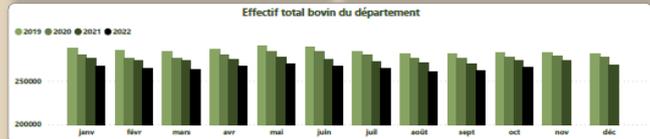
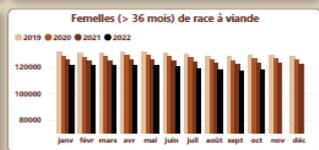
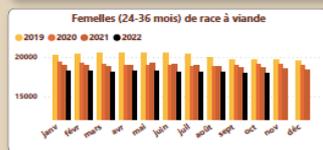
Edition novembre 2022

2022		oct		EFFECTIF PRESENT	
Mâles et Femelles < 8 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Effectif	61 444	600	5 897	3 517	70 079
Evolution n/n-1	-2,4 %	-4,6 %	-4,9 %	-6,3 %	-2,2 %
Mâles et Femelles de 9 à <12 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Effectif	12 770	112	702	567	14 171
Evolution n/n-1	-1,7 %	-20,0 %	-1,8 %	0,7 %	-0,7 %
Mâles de >=12 et <24 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Effectif	2 832	32	73	42	3 176
Evolution n/n-1	1,4 %	-5,9 %	-5,2 %	35,5 %	2,6 %
Mâles de >= 24 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Effectif	5 858	179	48	30	6 486
Evolution n/n-1	-2,7 %	1,1 %	-4,0 %	2,7 %	-2,0 %
Femelles de >=12 et <24 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Effectif	19 445	179	507	1 347	21 354
Evolution n/n-1	0,5 %	0,0 %	26,1 %	-8,9 %	1,0 %
Femelles de >=24 et <36 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Effectif	16 416	146	343	1 413	17 974
Evolution n/n-1	-3,1 %	9,0 %	-30,4 %	-6,9 %	-3,8 %
Femelles de >=3 et <9 ans					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Effectif	73 505	661	1 229	5 727	80 145
Evolution n/n-1	-4,1 %	-7,6 %	-7,1 %	-6,1 %	-4,0 %
Femelles >=9 ans					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Effectif	34 824	300	527	1 115	37 719
Evolution n/n-1	-4,0 %	-3,5 %	-5,7 %	-0,4 %	-3,9 %
TOTAL					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Effectif	227 094	2 209	9 326	13 766	251 650
Evolution n/n-1	-2,9 %	-4,7 %	-5,0 %	-5,7 %	-2,8 %
2022		sept		NAISSANCES DU MOIS	
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
naissance	11 850	146	650	309	12 973
evolution n/n-1	-6 %	-10 %	-14 %	-11 %	-6 %
cumul annuel depuis Aout		n/n-1		Cumul annuel glissant n/n-1	
22 536		-1,8 %		117 877 -3,2 %	

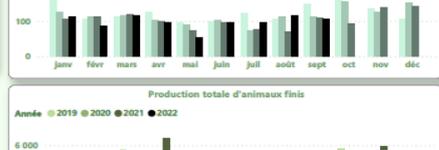
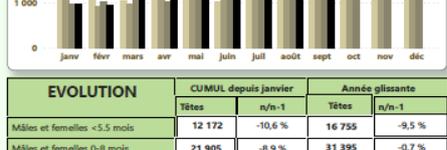
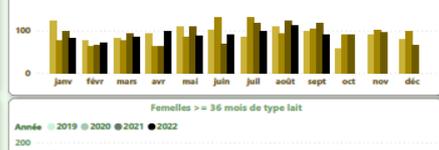
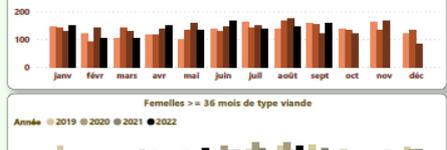
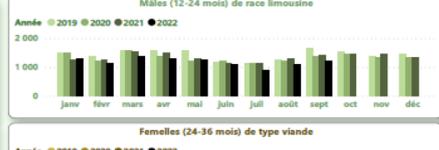
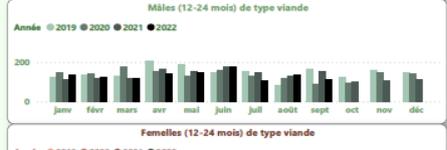
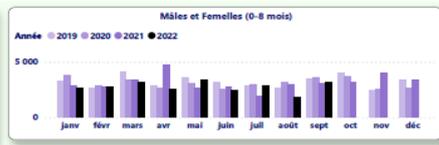
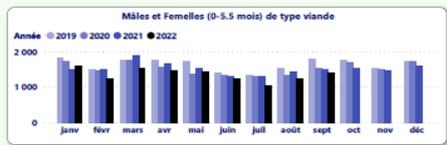


Cheptel TOTAL	265 416
Evolution n-1	-2,9 %

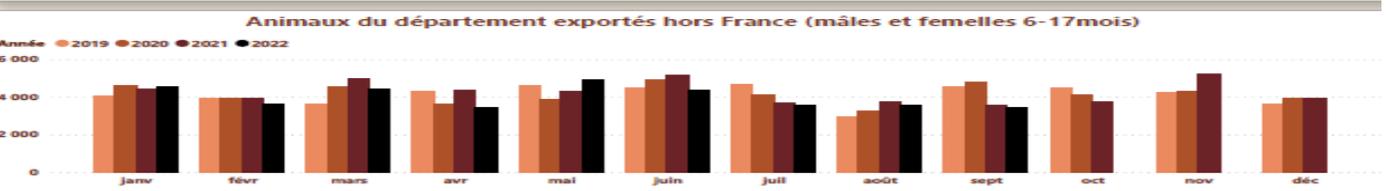
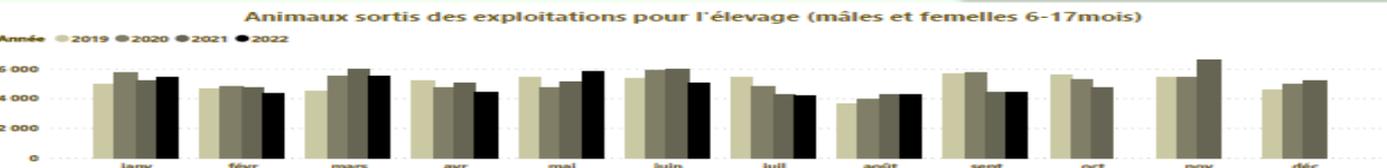
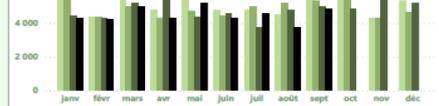
Femelles de plus de 36mois	124 706	-4,0 % / N-1
Races laitières	6 842	-5,2 %
Races à viande	117 864	-4,0 %
Limousines	108 329	-4,1 %
Croisées	1 756	-6,7 %
Blondes d'Aquitaine	369	0,0 %
Charolaises	961	-6,3 %
Parthenaises	18	38,5 %
Bazadaises	19	-5,0 %



2022		sept		PRODUCTION ANIMAUX FINIS	
Mâles et Femelles < 5,5 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	1 309	1	88	7	1 405
Evolution / N-1	-9,5 %		66,0 %	40,0 %	-6,6 %
Mâles et Femelles < 8 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	1 516	16	482	754	2 056
Evolution / N-1	-8,9 %	1500,0 %	63,4 %	7,4 %	3,7 %
Mâles et Femelles >= 8 mois et <12mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	71	1	10	85	
Evolution / N-1	-12,3 %		233,3 %	1,2 %	
Mâles >= 12 mois et <24mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	105	4	1	109	
Evolution / N-1	-25,5 %		33,3 %	-28,8 %	
Mâles >= 24 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	81	3	2	87	
Evolution / N-1	9,5 %	-40,0 %	-100,0 %	-50,0 %	-2,2 %
Femelles >=12 mois et < 24mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	149	4	158		
Evolution / N-1	27,4 %		-100,0 %	33,9 %	
Femelles >=24 mois et < 36mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	75	3	10	4	90
Evolution / N-1	-29,2 %	200,0 %	25,0 %	-20,0 %	-23,1 %
Femelles >= 3ans et < 9ans					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	474	5	11	84	506
Evolution / N-1	-10,2 %	0,0 %	-38,9 %	13,5 %	-11,2 %
Femelles >= 9ans					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	544	3	4	21	575
Evolution / N-1	-14,6 %	-40,0 %	-55,6 %	-38,2 %	-15,3 %
Production totale d'animaux finis					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CRUISE	LAIT	VIANDE
Nombre	3 207	52	644	870	4 004
Evolution / N-1	-13,3 %	205,9 %	80,4 %	5,8 %	-3,8 %



EVOLUTION	CUMUL depuis janvier		Année glissante	
	Têtes	n/n-1	Têtes	n/n-1
Mâles et femelles <5,5 mois	12 172	-10,6 %	16 755	-9,5 %
Mâles et femelles 0-8 mois	21 905	-8,9 %	31 395	-0,7 %
Mâles (12-24 mois)	1 190	-6,9 %	1 504	-9,7 %
Femelles (12-24 mois)	1 333	-1,4 %	1 717	-2,7 %
Femelles (24-36 mois)	851	-5,8 %	1 115	-7,6 %
Femelles (> 36 mois)	11 027	-0,5 %	14 919	-0,0 %
Toutes catégories	40 346	-5,8 %	56 263	-1,5 %



Animaux sortis des exploitations	Cumul têtes depuis janvier	n/n-1	Cumul têtes année glissante	n/n-1
Mâles	26 241	-4 %	36 652	-2 %
6-11 mois	22 834	-4 %	32 321	-1 %
12-17mois	3 407	-6 %	4 331	-6 %
Femelles	17 118	-2 %	23 108	0 %
6-11 mois	13 158	-3 %	17 925	0 %
12-17mois	3 960	-0 %	5 183	1 %
Total	43 359	-3 %	59 760	-1 %

Animaux exportés hors France	Cumul têtes depuis janvier	n/n-1	Cumul têtes année glissante	n/n-1
Mâles	22 239	-5,6 %	30 681	-3 %
6-11 mois	19 611	-5,7 %	27 440	-2 %
12-17mois	2 628	-4,3 %	3 241	-7 %
Femelles	13 583	-6,9 %	18 034	-5 %
6-11 mois	10 763	-6,8 %	14 491	-4 %
12-17 mois	2 820	-7,3 %	3 543	-7 %
Total	35 822	-6,1 %	48 715	-4 %

19:Corrèze (20/04/2023)

Activités des exploitations :	4379
Bovins	2700
Porcins	187
Caprins	282
Ovins	1185
Volailles	25

	Moins de 1 700
	De 1 700 à 3 400
	De 3 400 à 5 100
	De 5 100 à 6 800
	De 6 800 à 8 500
	De 8 500 à 10 200
	De 10 200 à 11 900
	De 11 900 à 13 600
	De 13 600 à 15 300
	Plus de 15 300

Total des activités au 20 avr. 2023	
Bovins	176 102
Caprins	34 648
Ovins	83 905
Porcins	21 160
Volailles	4 297

Date de la Carte
30/03/2023

19:Corrèze (11/05/2022)

Nombre de bovins vivants :	267393
0-6 mois inclus	60675
6-12 mois inclus	28471
12-18 mois inclus	15318
18-24 mois inclus	11014
24-48 mois inclus	39754
+48 mois	112161

	Moins de 100 000
	De 100 000 à 200 000
	De 200 000 à 300 000
	De 300 000 à 400 000
	De 400 000 à 500 000
	De 500 000 à 600 000
	De 600 000 à 700 000
	De 700 000 à 800 000
	De 800 000 à 900 000
	Plus de 900 000

0 Départements Sélectionnés

Bovins vivants au 11 mai 2022

17 383 042

Bilan des Maladies Réglementées

Missions déléguées par l'Etat

Accréditation COFRAC INSPECTION norme 17020

Délégation de missions de service public

Depuis plus de 10 ans, l'Etat au travers des services vétérinaires de proximité (actuelles DD(ETS)PP ou DRAAF) délègue un ensemble de missions sanitaires aux GDS ou OVS. En Corrèze, c'est notamment l'édition des ASDA, (ou duplicatas et rééditions), l'envoi des documents sanitaires, mais aussi la gestion des Prophylaxies avec l'édition et l'envoi des DAP (Document d'Accompagnement des prophylaxies) aux vétérinaires, l'acheminement des prélèvements, le suivi de la campagne et des qualifications Brucellose, Tuberculose, Leucose ainsi que la recherche et la gestion des non conformités administratives (retard, sous-réalisation...) et enfin, la gestion des mouvements (vente, introduction ...).

Mise en œuvre de la Nouvelle Gouvernance Sanitaire

Suite à la Reconnaissance Officielle des FRGDS et FREDON comme OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) dans le domaine animal et végétal le 30 Mars 2014, les OVS disposaient d'une période de 3 ans pour être accrédités par le COFRAC sur la norme 17020 pour les délégations de missions de Service public.

Cette reconnaissance majeure et l'accréditation impliquent une réorganisation et un travail en région extrêmement conséquent sur le périmètre de la FRGDS Nouvelle Aquitaine depuis Octobre 2019 nécessitant l'adhésion de tous, comme le prévoient l'article L 201-10 du Code Rural et l'ordonnance 2011-862 du 22 Juillet 2011.

CHARTRE DE MISE EN OEUVRE DES MISSIONS DELEGUEES

La FRGDS Nouvelle Aquitaine, OVS reconnu par décret depuis décembre 2019, assure la mise en œuvre des missions déléguées par l'Etat par le biais de ses sections départementales, dont le GCDS pour la Corrèze.

L'OVS soumet à accréditation l'organisation des opérations de prophylaxie bovine pour le dépistage de la Tuberculose, de la Brucellose et de la Leucose ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17020.

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification et les opérations de prophylaxies et de mouvements d'animaux, et

à s'acquitter du paiement des prestations concernées.

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours par écrit auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'Etat au GRASL pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de l'OVS (FRGDS NA).

Délégations de la D.D.C.S.P.P. : Bilan 2022

Le Cahier des Charges National de gestion des Prophylaxies est mis en place depuis la campagne 2015-2016 :

Concrètement, le GCDS en tant que section de l'OVS assure donc les missions suivantes :

- Gestion des prophylaxies annuelles bovines concernant la Tuberculose, la Brucellose, la Leucose,
 - ♦ Edition & Envoi des DAP bovin (Document d'accompagnement des prélèvements)
 - ♦ Gestion des prophylaxies réalisées ou partiellement réalisées.
 - ♦ Saisie des comptes-rendus de tuberculination
- Gestion des introductions bovines concernant la Brucellose, la Leucose & la Tuberculose.
- Edition & Envoi des DAP pour les prophylaxies ovine & caprine
- Mise à jour des unités d'activités (bovins) dans RESYTAL : Créations et cessations.

Prophylaxies annuelles : bilan 2022

La non-complétude d'une demande d'analyse implique la gestion de relances à destination du laboratoire ou des vétérinaires, voire éventuellement la production de fiche navettes en cas de réclamations.

Pour la campagne 2022-2023, 2703 DAP d'interventions ont été imprimées et envoyées aux vétérinaires sanitaires.

Voici la répartition des ateliers de la Corrèze :

Ateliers	03/04/2007	[...]	20/03/2020	20/03/2021	23/02/2022	29/03/2023
Allaitants	4 178	[...]	2 759	2 676	2 603	2488
Laitiers	286	[...]	165	146	141	128
Engraissement	107	[...]	83	78	76	71
Total Bovins	4571	[...]	3007	2900	2 820	2687
Ovins	1829	[...]	1 182	1 177	1 185	1191
Caprins	241	[...]	250	256	264	281
Porcins	272	[...]	168	170	180	183

Source SIGAI 23/02/22

Introductions : bilan 2022

L'Arrêté préfectoral SA 0800474 portant sur l'obligation de contrôle de la tuberculose à l'introduction est abrogé depuis le 02/11/2021. L'intervention du vétérinaire n'est donc plus obligatoire lors d'achats d'animaux sous réserve que l'animal provienne d'un cheptel indemne en IBR avec une attestation de transport direct. Cependant, les tests pour bien d'autres maladies restent fortement recommandés (BVD....).

Lors du contrôle de cohérence (vérification de l'attestation de transport), la dérogation au contrôle à l'introduction peut être refusée (passages marchés, centres d'allotement...) et le contrôle IBR sera à faire 15 à 30 jours après l'arrivée de l'animal.

La recherche BVD (méthode PCR) est systématique pour tous nos adhérents lors de prélèvements sur les animaux introduits et le GDS 19 prend en charge ces frais d'analyses. **La mention BOVIN NON IPI apparaîtra sur la carte verte** dès lors que l'animal bénéficie de ce statut.

Dans le cas où un contrôle serait réalisé avant le départ des animaux, l'ASDA doit rester sur le passeport pour pouvoir les transporter. **Aucun bovin ne peut être déplacé sans ses documents : ASDA et Passeport VALIDE !! Il revient à l'acheteur de retourner l'ASDA au GDS.**

Statut IBR du bovin d'origine	Destination possible	Transport maîtrisé	Transport Non Maîtrisé	Analyses conseillées
INDEMNE	Tout troupeau	Dérogation possible sur présentation attestation	Sérologie Individuelle entre 15 et 30 jours suivant l'arrivée	BVD Paratuberculose sur les animaux de + de 18 mois. Chlamydirose Fièvre Q, Néosporose, Besnoitiose,...
Non Indemne : En assainissement En cours de gestion Appellation suspendue	Troupeau de statut égal ou de statut inférieur au vendeur	-Quarantaine d'au moins 21 jours attestée par le vendeur et le vétérinaire sanitaire -sérologie individuelle 15 jours max avant le départ et au moins 21 jours après le début de la quarantaine		
	Atelier d'engraissement dérogatoire dédié ou abattoir	Non dépisté avant le départ <div style="border: 1px solid black; background-color: #e67e22; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">BOVIN NON DEPISTE IBR</div>		
BOVIN POSITIF Ou cheptels NON CONFORME	ABATTOIR Sans rupture de charge	⇒ ETIQUETTE OBLIGATOIRE <div style="border: 1px solid black; background-color: #e67e22; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">BOVIN POSITIF EN IBR</div>		

Bilan des dossiers d'introductions traités par le GDS

	2018	2019	2020	2021	2022
Bovins introduits (ASDA vertes)	11 890	11 884	11 826	11 080	11 976

Edition des ASDA vertes et jaunes : bilan 2022

La totalité des ASDA est éditée par le GCDS et exclusivement à partir de SIGAL.

La mise sous pli des ASDA de naissance se fait en alternance avec l'EDE pour joindre les passeports aux ASDA. De ce fait l'éleveur ne reçoit qu'un seul pli.

Les rééditions, duplicata se font sur demande écrite au GDS. Nous ferons parvenir à l'éleveur une nouvelle ASDA par retour de courrier.



Dans le cas où le passeport doit être réédité (changement de sexe par exemple), les informations modifiées sont transférées automatiquement sur l'A.S.D.A. après un délai moyen de quelques heures nécessaires au « rafraîchissement » des bases informatiques. Ce délai est indépendant du G.D.S. et explique que nous ne puissions pas imprimer à la minute une carte verte après modification d'un passeport. Il est donc essentiel, pour éviter des déplacements inutiles, que les éleveurs s'assurent auprès de G.D.S. de la disponibilité des documents qu'ils souhaitent venir chercher avant de se déplacer !!!

ASDA vertes

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ASDA Vertes éditées	152 068	153 340	142 024	141 170	133 009	131 786	128 000	128 157

L'ASDA est une pièce maîtresse du sanitaire. Elle prouve à l'éleveur introducteur que le bovin introduit est en bonne santé au regard des maladies réglementées que sont la tuberculose, la leucose, la brucellose, l'IBR, le varron voire la BVD... Les ASDA d'introduction sont éditées au jour le jour et envoyées à l'éleveur à condition que l'animal soit sur son inventaire. Pour les ASDA de naissance, elles ne sont créées que lorsqu'il y a une édition de passeport.

En concertation avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, une modification du paramétrage de l'édition des passeports et des cartes vertes (ASDA) a été actée pour les cheptels qui utilisent des boucles d'identification TST de dépistage de la BVD afin de permettre autant que possible l'édition des documents portant la mention du statut de l'animal vis-à-vis de la BVD :

Cheptels	Édition classique	Édition urgente (cheptels laitiers...)
Dépistage cartilage Boucle TST	passport + ASDA tous les 47 jours pour les animaux âgés d'au moins 21 jours au moment de l'édition	(pas de modification) Edition passeport + ASDA dès la notification de naissance. Pas de mention BVD
Autres	passport + ASDA tous les 47 jours quel que soit l'âge de l'animal	

ASDA Jaunes pour cheptel d'engraissement :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ASDA jaunes	18 602	17 528	16 251	15 304	18 009	18 257	18 261	17 899